



CONVENTION AGAINST TORTURE INITIATIVE  
CTI2024.ORG

2020  
2022

---

# STRATÉGIE

---

Pour renforcer les institutions, les politiques et les pratiques et réduire les risques de torture et de mauvais traitements en mettant en œuvre la Convention des Nations Unies contre la torture



# CONTENU



- NOTRE VISION..... 4
- L'APPROCHE DE LA CTI ..... 5
- QUI NOUS SOMMES..... 6
- PRINCIPES OPÉRATIONNELS ..... 7
- PARTENARIATS ..... 7
- ACTIVITÉS..... 8
  - Renforcement institutionnel et des capacités..... 8
  - Échanges entre pairs..... 8
  - Conseils techniques, outils et ressources..... 9
  - Plateforme de transfert des connaissances actualisées..... 9
  - Sensibilisation.....10
    - Genève .....10
    - New York .....10
    - Organe régionaux .....10
- PARVENIR À L'UNIVERSALITÉ..... 11
- VERS UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE ..... 12
- PRÉSENTATION DE RAPPORTS AU COMITÉ CONTRE LA TORTURE..... 13
- MONITORING ET ÉVALUATION ..... 13
- ACTUALISATION ..... 13



## NOTRE VISION

Nous voulons faire en sorte que la torture, instrument de terreur et d'oppression, ne soit plus jamais pratiquée, et mettre un terme aux traumatismes profonds et aux blessures sociétales causés par cette pratique violente.

D'ici 2024, le risque de torture et de mauvais traitements sera réduit car tous les États auront ratifié la Convention des Nations Unies contre la torture et œuvreront activement à sa mise en œuvre.

# L'APPROCHE DE LA CTI



L'Initiative sur la Convention contre la torture (CTI), est une initiative intergouvernementale et interrégionale, lancée en 2014, qui vise à renforcer les institutions, les politiques et les pratiques afin de : garantir une gouvernance assurant le respect de la dignité et des règles de droit ; et réduire et prévenir les risques de torture et de mauvais traitements grâce à :

- Un dialogue et des échanges ;
- Une assistance technique, un renforcement des capacités, un soutien et un renforcement des institutions ;
- Un partage de recommandations fondées sur des informations probantes ainsi que des conseils d'experts et des bonnes pratiques ;
- L'élaboration, la compilation et la traduction d'exemples pratiques, d'expériences, d'outils, de ressources et autres matériels ;
- L'organisation de séminaires, conférences et ateliers ;
- L'hébergement d'une plateforme à des fins de sensibilisation et de diffusion d'informations et de connaissances.

## PRINCIPALES OBLIGATIONS DE L'UNCAT



L'action de la CTI prend appui sur la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (ci-après « la Convention » ou « l'UNCAT ») qui est le principal instrument international consacrant les éléments essentiels afin d'interdire la torture, de la prévenir et de lutter efficacement contre cette pratique. L'UNCAT fournit un cadre pratique et orienté vers l'action pour mobiliser des mesures à la fois institutionnelles, législatives, judiciaires et règlementaires. L'objectif est de combler les lacunes dans les cadres juridiques, les politiques et les procédures et de renforcer l'équité et l'efficacité du système judiciaire ainsi que l'État de droit et la bonne gouvernance, en particulier en réformant les secteurs de la police, de l'administration pénitentiaire et de la sécurité. Ces mesures peuvent également participer au développement du pays, notamment en contribuant à la réalisation de l'Objectif de développement durable 16, en favorisant les transitions / consolidations démocratiques et en aidant à instaurer des sociétés pacifiques.

La CTI œuvre à sensibiliser aux avantages de l'adhésion à l'UNCAT et à l'importance de partager les bonnes pratiques adoptées par les États, ainsi qu'à élargir son dialogue au niveau institutionnel avec les ministères et autres parties prenantes concernées. La CTI apporte un soutien aux autorités étatiques pour les aider à surmonter les défis spécifiques qui entravent la pleine mise en œuvre de l'UNCAT, tels que les lacunes en termes de ressources, de capacités humaines et d'expertise technique. Le renforcement des capacités et d'autres dispositifs d'appui proposés par la CTI sont donc destinés aux pays bénéficiaires de l'APD.



# QUI NOUS SOMMES



L'Initiative sur la Convention contre la torture (CTI) est une initiative intergouvernementale et interrégionale qui réunit les gouvernements du Chili, du Danemark, des Fidji\*, du Ghana, de l'Indonésie et du Maroc, et est soutenue par un Secrétariat à plein temps basé à Genève. Les six États membres de la CTI qui pilotent l'Initiative engagent un dialogue avec d'autres gouvernements en mobilisant leur diplomatie au niveau bilatéral et multilatéral ; en assurant un partage et un échange de leurs pratiques et des défis auxquels ils sont confrontés au niveau national ; et en organisant et animant diverses activités. Pour sa part, le Secrétariat de la CTI propose des orientations politiques et stratégiques aux États membres de la CTI et mène à bien un programme annuel d'activités pour assurer un renforcement des capacités et fournir des conseils techniques.

L'action de la CTI reçoit l'appui de son [Groupe d'amis](#), un réseau fondé sur la coopération, qui facilite l'échange de connaissances, d'expériences et d'idées sur la meilleure façon de surmonter les obstacles à la ratification et / ou à la mise en œuvre de l'UNCAT.

[L'Association pour la prévention de la torture](#) (APT) est un partenaire stratégique de la CTI, qui collabore avec la CTI et offre des conseils sur ses activités.

\* Les Fidji sont devenus membres de la CTI en février 2019.

# PRINCIPES OPÉRATIONNELS



## Approche Constructive

La CTI est une initiative prise par et pour des États, afin de favoriser le partage d'expériences et de bonnes pratiques de manière constructive (« sans dénoncer ni blâmer »). Cette approche collaborative permet aux États de discuter de questions sensibles qu'ils pourraient sinon ne pas être disposés à aborder dans d'autres contextes. À l'évidence, aucun État ne peut se prévaloir d'un bilan parfait en la matière, et la reconnaissance de cette réalité a permis à la CTI d'encourager la tenue de discussions franches et positives.

## Jumelage

La CTI vise à favoriser l'échange d'expériences et d'expertise entre les États afin de leur permettre – lorsqu'ils font face à des défis similaires – un apprentissage mutuel, généralement dans un cadre régional ou sous-régional, en se fondant sur les principes d'égalité entre les États et de respect mutuel.

## Inspiration

La CTI vise à être une source d'inspiration, de facilitation et de motivation en présentant les expériences positives d'autres pays grâce à un engagement bilatéral et multilatéral entre pairs et à l'élaboration d'outils pratiques. La CTI renforce également ce travail d'émulation en mettant en lumière – au sein des Nations Unies et auprès du grand public – les initiatives prises par les États pour ratifier et mettre en œuvre la Convention.

# PARTENARIATS



La collaboration et les partenariats sont au cœur de la philosophie d'action de la CTI. La CTI travaille en étroite collaboration avec de nombreux États dans différentes régions du monde, en particulier les pays en développement d'Asie / Pacifique, des Caraïbes et d'Afrique. Un certain nombre d'organisations internationales et régionales, d'ONG et d'experts indépendants ont rejoint le [Groupe d'amis de la CTI](#) ; et ont contribué à un éventail d'activités de la CTI et enrichi de leur expertise et de leur engagement l'analyse des questions examinées.

# ACTIVITÉS



## Renforcement institutionnel et des capacités

L'engagement d'un dialogue direct au niveau national avec les autorités étatiques nationales, les décideurs, les praticiens, les institutions nationales, la société civile et d'autres parties prenantes permet de comprendre et d'identifier de manière plus approfondie les opportunités, les défis et les expériences nationales ainsi que les moyens de surmonter les obstacles. Ce type d'engagement permet de nouer des relations constructives à la fois entre la CTI et les États ainsi qu'avec les ministères, les services gouvernementaux et d'autres interlocuteurs concernés. Pour la période 2020-2022, la CTI planifiera donc un programme annuel de visites dans des États bénéficiaires de l'APD, sur la base d'une analyse approfondie et à la lumière des besoins et des demandes des gouvernements concernés. Ces visites proposent à la fois une solidarité diplomatique, une expertise technique, une assistance au renforcement des capacités, des opportunités d'échange et de dialogue ainsi qu'un appui stratégique pour définir les politiques gouvernementales et les mettre en œuvre. La CTI organise plusieurs séminaires techniques, soit dans le cadre de ces visites, soit en tant qu'événements autonomes, à la demande des gouvernements.

## Échanges entre pairs

En tant qu'initiative transrégionale, la CTI est consciente des avantages stratégiques de favoriser les échanges et d'organiser des séminaires ainsi que des ateliers techniques et de renforcement des capacités aux niveaux régional et sous-régional à destination des États qui partagent des traditions juridiques communes, des pratiques similaires et des liens d'amitié. Des activités continueront à être menées afin de renforcer également le dialogue entre groupes non géographiques, notamment pour mobiliser l'important groupe des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) ainsi que d'autres organisations telles que l'Organisation de coopération islamique (OCI), et pour favoriser les opportunités d'échanges au sein des pays du Commonwealth.

Les États membres de la CTI ont mis en place une plate-forme multipartite de partage d'informations et de réflexion sur les défis et bonnes pratiques et ils organiseront, dans ce cadre, un Forum annuel ainsi que d'autres réunions pour informer le Groupe des Amis de la CTI sur les avancées et les réalisations accomplies et pour mettre en lumière et analyser les principaux problèmes et les évolutions clés au niveau mondial.

## Conseils techniques, outils et ressources

La CTI élabore et diffuse des outils et des ressources exhaustifs et à visée pratique qui abordent les questions opérationnelles, politiques et législatives. À ce jour, les outils de la CTI ont recensé plus d'une centaine d'exemples de bonnes pratiques innovantes et ces documents sont disponibles dans plus de 8 langues (arabe, anglais, espagnol, français, indonésien bahasa, portugais, russe, ukrainien).

En outre, l'équipe d'experts au sein du Secrétariat de la CTI propose par le biais de son « bureau d'assistance à distance » des conseils techniques sur mesure pour les autorités étatiques et les institutions de pays en développement, en répondant en toute confidentialité à des questions techniques portant sur un large éventail de questions, y compris les obligations relevant de l'UNCAT ; les réformes législatives et l'élaboration de législations et de politiques anti-torture ; et les réformes politiques et opérationnelles dans les secteurs du maintien de l'ordre, des prisons, de la sécurité et de la justice. Le Secrétariat de la CTI fait également fonction de « service d'orientation » afin de transmettre les demandes de soutien technique et de renforcement des capacités à des partenaires et amis pertinents, lorsque le Secrétariat de la CTI n'est pas le mieux placé pour apporter un soutien ou des conseils



## Plateforme de transfert des connaissances actualisées

La CTI collabore avec un large éventail de partenaires experts, et mobilise ces derniers, afin de fonder l'action de la CTI sur les connaissances, analyses et expertises les plus récentes. Le site internet de la CTI, [www.cti2024.org](http://www.cti2024.org), propose un référentiel d'outils et d'informations sur l'UNCAT, classés de manière à être faciles d'accès. Ce site compte plus de 4 800 visiteurs uniques avec plus de 20 300 pages consultées par an. Le site internet publie les informations clés de la CTI ainsi que des rapports, des outils et d'autres ressources, et il propose régulièrement un bulletin électronique auquel il est possible de s'inscrire. Consciente de l'importance de diffuser le plus largement possible ses outils, matériels et ressources, la CTI a mis en place une « bibliothèque électronique » qui propose ses matériels et ressources dans de nombreuses langues. La CTI continuera également à construire et à maintenir sa présence sur les réseaux sociaux. Elle va élargir et renforcer sa communication pour mieux faire connaître sa vision, son travail et ses accomplissements dans des publications, dans les médias et autres moyens de communication afin de favoriser un élan global en faveur de ses objectifs.

## Sensibilisation

---

**GENÈVE** : La CTI mène à Genève – capitale des droits humains des Nations Unies – des actions de sensibilisation, de partage d'informations et de promotion de la ratification<sup>1</sup> et de la mise en œuvre de l'UNCAT. Cette action s'appuie sur les mécanismes pertinents des Nations Unies, notamment l'Examen périodique universel (EPU), le Conseil des droits de l'homme (CDH) et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) aux travaux du Conseil des droits de l'homme. La CTI s'implique également dans les délibérations des quatre organes des Nations Unies ayant pour mandat de lutter contre la torture : le Comité contre la torture (CAT), le Sous-Comité pour la prévention de la torture, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture et le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture. La CTI collabore et travaille en partenariat, le cas échéant, avec les divisions compétentes du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), y compris l'Initiative de renforcement des capacités, afin d'identifier des synergies et des opportunités d'action.

Parallèlement à d'autres critères, l'EPU continue à promouvoir la ratification et la mise en œuvre de l'UNCAT et constitue un indicateur de la volonté politique des États en la matière. La CTI mobilisera les États afin que ceux-ci s'acquittent des engagements qu'ils ont pris de manière volontaire dans le cadre de l'EPU. Au cours des premier et deuxième cycles, la ratification de l'UNCAT et le renforcement de la mise en œuvre des recommandations relatives à la lutte contre la torture figuraient parmi les [cinq recommandations clés](#) formulées par les États à leurs pairs. Dans les années à venir, les États membres de la CTI continueront à sensibiliser les pays bénéficiaires de l'APD, en particulier pendant la période précédant et suivant leur EPU.

**NEW YORK** : À New-York, la CTI doit suivre et prendre en compte les réflexions importantes qui animent les Nations Unies au sein de la Troisième Commission ainsi que dans le cadre des débats relatifs aux questions de sécurité, de lutte contre le terrorisme, de maintien de l'ordre et de développement. Le siège des Nations Unies à New York est également un lieu clé pour les discussions bilatérales avec les PMA et les PEID qui sont membres des Nations Unies mais ne disposent pas de missions permanentes à Genève. La CTI vise également à jouer un rôle pour contribuer à aligner les approches entre Genève et New York.

**ORGANE RÉGIONAUX** : La CTI s'est associée à plusieurs organisations régionales (ASEAN, CADHP et CPTA, Conseil de l'Europe, OSCE) afin de concevoir et de mettre en œuvre un programme de séminaires régionaux, et continuera de le faire en 2020-2022. En outre, la CTI cherchera à mieux faire connaître, le cas échéant, la Convention lors des sessions des organisations régionales.

---

<sup>1</sup> La présente stratégie emploie tout au long du texte le terme « ratification » pour désigner à la fois la ratification et l'adhésion. Ces deux procédures sont autorisées aux termes de la Convention.

# PARVENIR À L'UNIVERSALITÉ



L'interdiction de la torture est une obligation générale et universelle. Cependant, les dispositions spécifiques de l'UNCAT ne sont pas universellement applicables, car tous les États ne sont pas encore parties à cette Convention. La ratification de l'UNCAT démontre en elle-même un engagement international à lutter contre la torture et les mauvais traitements, mais son réel impact découle, avant tout, de sa mise en œuvre au niveau national. En particulier, les processus de préparation à la ratification de l'UNCAT, de renforcement des capacités, et de consultation, menés en toute transparence, peuvent déjà contribuer à renforcer la confiance de la population envers ses institutions et autorités et à renforcer les connaissances et l'expertise des autorités nationales en la matière.



La majorité des États qui n'ont pas encore ratifié la Convention sont des pays bénéficiaires de l'APD (77%), dont plus de 50% sont des petits États insulaires en développement (PEID) situés dans les Caraïbes et le Pacifique. Depuis le lancement de la CTI en 2014, 15 États ont adhéré à la Convention. La grande majorité d'entre eux, 13 sur 15 (soit 87%), sont bénéficiaires de l'APD et sont actuellement engagés dans un processus de mise en œuvre des dispositions de la Convention. La décision de ratifier l'UNCAT est donc un indicateur de progrès et joue dans le même temps un rôle de catalyseur en favorisant le renforcement des capacités et en incitant à poursuivre les réformes législatives, institutionnelles et opérationnelles. C'est la raison pour laquelle la CTI coopère avec les pays bénéficiaires de l'APD en s'appuyant sur une vision large de la prévention et de la lutte contre la torture, ce qui implique spécifiquement d'accompagner les processus de mise en œuvre de l'UNCAT à la fois avant et après la ratification de cet instrument.



# VERS UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE



Afin d'inciter les États à prévenir et à éradiquer la torture, il est nécessaire de comprendre les conditions qui favorisent le recours à cette pratique, et comment et pourquoi elle persiste. Les travaux de recherche en la matière montrent que c'est une combinaison de processus et de structures politiques, économiques, juridiques, culturels et sociaux qui crée les conditions propices au recours à la torture. Des informations probantes soulignent également que les individus appartenant aux couches les plus défavorisées et les plus vulnérables de la société sont davantage exposés au risque de mauvais traitements.

Dans la mesure où les individus qui ont recours à la torture ou abusent de leur position de pouvoir ne constituent qu'un maillon au sein d'une bureaucratie complexe, toute approche visant à prévenir la torture et les mauvais traitements devrait aborder l'ensemble des dynamiques qui contribuent à favoriser le recours à ces pratiques. Cette approche doit également faire partie intégrante des processus et structures régissant de manière générale le respect de l'État de droit et l'administration de la justice.

L'UNCAT est au cœur de l'approche de la CTI visant à éradiquer et prévenir la torture : cette Convention guide les États, étape par étape, sur les modalités de mise en place des politiques, des législations et des mesures de prévention et elle propose une approche suffisamment flexible pour que celles-ci soient adaptées aux réalités constitutionnelles, juridiques et pratiques nationales.

Le travail de la CTI couvrira un éventail de domaines qui contribuent à lutter contre la torture et les mauvais traitements et qui s'inscrivent dans des processus plus généraux de renforcement des institutions. Cela inclut notamment la fourniture d'orientations aux autorités étatiques sur les réformes législatives, ainsi que leur mise en œuvre dans des domaines tels que la détention par la police, le traitement des plaintes et la conduite des enquêtes, les techniques d'entretien, les garanties et procédures, la surpopulation carcérale et les conditions de détention, la justice pour mineurs, le lien entre corruption et pratiques gouvernementales violentes, la sécurité et la lutte contre le terrorisme, les organes de visite ou de contrôle indépendants ainsi que d'autres aspects du secteur de la justice qui garantissent l'équité, la transparence et la responsabilité, comme la règle d'exclusion qui proscriit l'utilisation de preuves obtenues sous la torture dans toutes les procédures judiciaires.

# PRÉSENTATION DE RAPPORTS AU COMITÉ CONTRE LA TORTURE



La présentation de rapports au Comité des Nations Unies contre la torture (conformément à l'article 19 de l'UNCAT) est une obligation clé qui incombe à tout État partie ; elle constitue également un indicateur important de progrès et une source positive de conseils et d'orientations. La CTI continuera à proposer son soutien aux PMA et aux PEID qui doivent présenter leur rapport initial devant le Comité contre la torture.

La CTI sensibilisera également aux bonnes pratiques dans ce domaine, notamment en diffusant [l'outil de mise en œuvre de la CTI sur la présentation de rapports](#). Ce travail sera mené en étroite coordination avec l'initiative de renforcement des capacités du HCDH.

## MONITORING ET ÉVALUATION



Dans le cadre des actions de suivi, d'évaluation et de présentation de rapports sur les avancées réalisées et sur leur impact, des informations actualisées seront fournies au Groupe d'Amis ; un rapport annuel sera préparé et publié par le Secrétariat de la CTI et un forum annuel réunira les Amis de la CTI afin d'examiner les avancées et les opportunités en la matière.

## ACTUALISATION



Le présent document propose une stratégie révisée, qui remplace la stratégie définie pour la période 2018-20, et qui prend en compte l'adhésion des Fidji, en février 2019, en tant que sixième État membre de la CTI, ainsi que d'autres évolutions. Cette stratégie sera actualisée, le cas échéant.

**Actualisée en mars 2020\***

# CHAQUE ANNÉE



## AU MOINS 3 ÉTATS

bénéficieront d'une visite de la CTI dans le pays ou d'une visite d'étude, afin de renforcer les connaissances, les capacités et le niveau de préparation à la mise en œuvre de l'UNCAT au niveau local.



## JUSQU'À 10 ÉTATS

bénéficieront de conseils d'experts sur l'UNCAT et sur des questions juridiques et opérationnelles connexes par le biais du « bureau d'assistance à distance » mis en place par le Secrétariat de la CTI, ou par d'autres moyens.



## 30+ HAUTS RESPONSABLES ÉTATIQUES

participeront à des séminaires, conférences et ateliers techniques et de renforcement des capacités organisés par la CTI.





[www.cti2024.org](http://www.cti2024.org)



CONVENTION AGAINST TORTURE INITIATIVE  
[CTI2024.ORG](http://CTI2024.ORG)

© CTI 2020

Layout & design: BakOS DESIGN